



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Daniel LACOLLEY, Maire-Adjoint, en application de l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Présents : Mesdames et Messieurs LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : BRIENS Eric (pouvoir à LACOLLEY Daniel), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie), MAUROUARD Arnaud (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : LEJOLLY Annie, BURNEL Sébastien, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Date de la convocation : 08 octobre 2025

1. DEL 2025/86 - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PERIODE 2025-2029

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le conseil communautaire a décidé de restituer à ses communes membres les compétences « petite enfance, enfance et jeunesse ».

Par délibération n°DEL2019_142 du 12 décembre 2019, le conseil communautaire a pris la compétence facultative d'*« accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles, ainsi que, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le portage de la convention territoriale globale (CTG) et de la démarche du projet éducatif social local (PESL) issu de la coordination des actions communales »*.

La CTG est un document cadre permettant l'obtention de financement complémentaire au titre du « Bonus Territoire », de développer une stratégie globale co-définie au travers des postes de chargés de coopération et de planifier des développements sur le territoire afin d'anticiper la mobilisation des fonds par la CAF.

La CTG 2020-2024 a contribué à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles du Cotentin. Elle était structurée autour de deux enjeux : d'une part, créer les conditions favorables au développement équilibré des services au territoire et d'autre part, structurer et pérenniser le partenariat existant. Cette CTG a permis d'identifier un socle commun de services à l'échelle de la communauté d'agglomération et de formaliser une grille de lecture partagée en matière de service aux familles.

En 2024, un travail d'évaluation a été mené et l'élaboration de la nouvelle CTG a été lancée en collaboration avec les pôles de proximité et la CAF. Pour ce faire, des groupes de travail composés d'élus et d'agents de l'Agglomération ont été organisés sur les thématiques des axes stratégiques et transversaux.

La nouvelle CTG 2025-2029 constitue une référence commune pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération fixant des grands axes dans lesquelles les communes pourront intégrer de nouveaux projets par voie d'avenant. Elle sera le lien entre des besoins identifiés et l'expression d'une volonté politique d'y répondre permettant le déploiement d'actions opérationnelles partagées sur les thématiques suivantes :

- Grandir et s'épanouir : la Petite Enfance
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : l'Enfance 3-10 ans
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : la jeunesse 11-18 ans
- Faciliter le bien-vivre des familles du territoire
- Le handicap – l'Inclusion
- L'attractivité des métiers
- L'accès aux droits
- Axe transversal – Animer et fédérer

La CTG est portée par les services communs et l'ensemble des communes qui mènent des actions s'inscrivant dans son périmètre. C'est pourquoi, les 16 communes qui assurent le fonctionnement de services en régie ou en délégation de service public sont également signataires de la CTG pour la période 2025-2029.

Considérant que la signature de la Convention territoriale Globale est prévue vendredi 17 octobre 2025, en présence des 16 communes signataires et de représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin la convention territoriale globale pour la période 2025-2029,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. QUESTIONS DIVERSES

Informations : Monsieur le Maire-adjoint fait état des différents chantiers communaux :

- La mise en place des bornes électriques se terminera à la fin du mois,
- L'aire de jeux sera ouverte prochainement, dès réception des travaux,
- Les nouvelles places de parking du complexe sportif sont accessibles aux usagers
- Les travaux de la Place Cousin ne pourront pas débuter avant la délivrance du permis d'aménager.

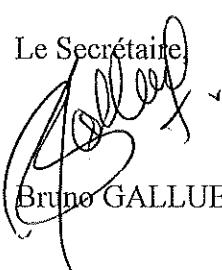
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.
La prochaine réunion est prévue le jeudi 06 novembre 2025 à 19 h 30.*

**LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

n° délibération	Objet	vote
2025/86	Autorisation signature convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales pour la période 2025/2029	approuvée à l'unanimité

Le Maire-Adjoint,

Daniel LACOLLEY

Le Secrétaire

Bruno GALLUET